

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du 27 février 2026

Nombre de conseillers : 7  
En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept février à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Etaients présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Isabelle LELIARD, Dominique MONNIER, Sonia FAGOT, Pierre MIDOL, Roger BRUN.

Date de convocation : 19.02.2026  
Date d'affichage : 19.02.2026

Absents excusés : Valentin TRESY donne procuration à Catherine GAUBERT

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

### 2026-01

#### **OBJ. Délibération portant approbation des comptes financiers uniques (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Chausсенans ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Chausсенans ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Lorsque le compte financier unique fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte financier unique joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, l'après avis sur la régularité et sa sincérité rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte financier unique pour la mise en œuvre des



dispositions prévues aux articles L.1424-35, L.2531-13 et L.4434-9 et  
au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 07 voix pour,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Chausseuans.

DONNEES CFU			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	38 639,11 €	105 703,54 €	144 342,65 €
Dépenses nettes	56 624,40 €	94 387,12 €	151 011,52 €
Excédent		11 316,42 €	
Déficit	17 985,29 €		6 668,87 €

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-31 596,24 €		-17 985,29 €		-49 581,53 €
Fonctionnement	130 440,15 €	31 596,24 €	11 316,42 €		110 160,33 €
	98 843,91 €	31 596,24 €	-6 668,87 €		60 578,80 €

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2026 du service de l'eau de Chausseuans.

DONNEES CDG/CFU			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	11 664,53 €	18 815,75 €	30 480,28 €
Dépenses nettes	15 121,05 €	19 935,08 €	35 056,13 €
Excédent			
Déficit	3 456,52 €	1 119,33 €	4 575,85 €

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	14 177,93 €		-3 456,52 €		10 721,41 €
Fonctionnement	12 807,04 €		-1 119,33 €		11 687,71 €
	26 984,97 €		-4 575,85 €		22 409,12 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, **MAISSON Laurent**



La Secrétaire de séance, **Isabelle LELIARD**

